



Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Tours

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°24-68

Séance du 18 octobre 2024

Date de convocation : 14/10/2024 L'an 2024, le 18 octobre à 9h30, le Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Tours, dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs présents : 10/17

Administrateurs votants : 15/17

Présents : 10/17

Pouvoirs : 5/17

Excusés : 2/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme BLET ; M. BRUN ; Mme CABANNE ; M. GARNAUD ; Mme BECARD ; M. OREAL ; Mme MAUDUIT ; Mme LEVAVASSEUR et M. MUSSARD

Avaient donné pouvoir : M. DENIS à Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON à M. BRUN ; Mme DARIES à Mme LEVAVASSEUR ; M. FLEISCH à Mme BECARD ; Mme SERRA à Mme BLET.

Étaient absents excusés : Mme WANNERROY et M. PIERRE

Tome 1 - N°24-68 - OBJET : Durées d'amortissements des immobilisations du CCAS au budget général – nomenclature comptable M57.

Madame la Vice-Présidente informe les membres présents que lors de l'adoption du passage à l'instruction comptable M57, il a été fixé des durées d'amortissements pour chaque catégorie de biens par la délibération n°22-66 du 1^{er} juillet 2022. Il convient de rajouter la nature comptable 2188 : Autres (Autres immobilisations corporelles) pour une durée d'amortissement de 5 ans.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent l'inscription d'un nouveau compte aux immobilisations. Les membres présents signent la délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation

La Vice-Présidente,



Rachel MOUSSOUNI

